

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE PRODHICAL

1-GENERALITES

- 1.1 Toute commande implique l'adhésion de la part de l'acheteur des présentes conditions de vente, sauf stipulation expresse écrite.
- 1.2 Toute condition contraire posée par l'acheteur sans l'accord de Prodhycal est inopposable à Prodhycal.
- 1.3 Le fait de ne pas appliquer l'une ou l'autre des conditions ne peut être interprété comme valant renonciation de Prodhycal à se prévaloir de ces conditions.

2-DELAIS DE LIVRAISON

- 2.1 Les délais de livraisons, quand ils sont portés sur les bons de commande, ont un caractère purement indicatif. Ils n'impliquent pas un engagement de nature à compromettre la commande.
- 2.2 Nos délais indicatifs sont donnés sous réserve des contraintes qui nous sont imposées par l'acheteur lui-même. Ils ne peuvent en aucun cas donner lieu à dommages et intérêts de retard.
- 2.3 Prodhycal est libérée vis-à-vis de l'acheteur de son obligation de livraison en cas de force majeure (incendie, grève, panne de matériel ou de matières premières).

3-LIVRAISONS

- 3.1 Dès mise à disposition de l'acheteur les marchandises sont sous sa responsabilité et à ses risques et périls.
- 3.2 En cas de manques ou d'avaries à la livraison, l'acheteur doit émettre une réserve sur le bon de transport ou de livraison de façon à permettre à Prodhycal de se retourner vers le transporteur. À défaut, le client reconnaît la validité de la livraison.

4-RETOURS

- 4.1 Aucun retour ne pourra être effectué sans l'accord de Prodhycal. Les marchandises retournées sans l'accord de Prodhycal ne donnent pas lieu à établissement d'avoir. Prodhycal ne supportera aucun frais de retour de marchandises.

5-GARANTIE

- 5.1 La garantie porte sur les vices cachés pendant une période de 30 jours après la livraison. En ce qui concerne les vices apparents, l'acheteur doit faire ses observations par écrit avec accusé de réception dans les trois jours auprès de Prodhycal. La garantie se limite au remplacement des marchandises défectueuses. Tout versement d'indemnités est exclu. La garantie est retirée lorsque les marchandises ont été modifiées ou transformées ou lorsque les avaries sont dues au stockage chez l'acheteur.

6-REGLEMENT DES FACTURES

- 6.1 Les factures sont établies selon les tarifs en vigueur à la date de livraison des marchandises.
- 6.2 Les prix s'entendent hors taxes, le port est inclus facturés ou non.
- 6.3 Le paiement des factures se fait au comptant sauf accord express stipulé sur le bon de commande ou à la facture, et ne pourront être supérieur à ceux prévus par l'article L441-6 du code de commerce. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (quarante euros).

7-RESERVE DE PROPRIETE

- 7.1 Toutes les ventes sont conclues sous réserve de propriété, selon l'article 551 et 552 du Code Civil. Le transfert de propriété à l'acheteur est suspendu jusqu'à paiement intégral des marchandises.
- 7.2 En cas de remise d'un chèque ou d'une traite, le règlement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement des sommes.
- 7.3 L'acheteur devra assurer à ses frais les marchandises livrées, ou en tous cas assurer la responsabilité pécuniaire de leur stockage.
- 7.4 L'acheteur devra s'opposer par tous moyens à l'encontre des tiers sur les marchandises non réglées à Prodhycal.
- 7.5 À défaut, de paiement à la date d'exigibilité, Prodhycal pourra annuler la vente ou contraindre l'acheteur à payer.
- 7.6 Cette clause de réserve de propriété s'applique dans tous les cas de non-paiement à échéances et autres cas visés par la loi du 13 juillet 1967 modifiée.

8-PROPRIETE INTELECTUELLE

- 8.1 Nos devis, calculs et documents de toutes nature remis ou envoyés par nos soins restent notre propriété exclusive. Ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers pour quelque motifs que ce soit.
- 8.2 L'acheteur reconnaît expressément au vendeur le droit de se prévaloir à titre publicitaire de la qualité de vendeur de marchandises auprès de l'acheteur dans tous les documents ou supports multimédia visant à promouvoir son activité.

9-LOI ET TRIBUNAUX

- 9.1 La loi française sera la seule applicable aux présentes conditions de ventes.
- 9.2 Toute contestation relative à l'exécution et au règlement des commandes sera jugée au tribunal de commerce de Rennes.